

Formation continue ou en apprentissage

Durée : 9 mois à 1 an

Il/Elle gère les habitats et les populations d'espèces animales sauvages, assure des suivis cynégétiques, participe à une gestion cynégétique durable, participe et encadre des formations cynégétiques, réalise des actions de communication et d'animation cynégétiques.

La formation

Le Certificat de Spécialisation « Technicien Cynégétique » se déroulera d'**octobre 2021 à juin 2022** comprenant :

- 600 heures en centre (18 semaines) ;
- 678 heures de stage ou d'apprentissage (20 à 32 semaines d'alternance en fonction du statut).

Les stages doivent se dérouler dans différentes structures cynégétiques : Fédération de chasse, ONCFS, domaine de chasse privée....

Les conditions d'admission

Le/La candidat(e) doit remplir à l'entrée en formation une des 3 conditions

- Un des diplômes
 - BTA « Gestion de la Faune Sauvage »
 - Bac Pro « Gestion et Conduite des Travaux Forestiers »
 - Bac Pro « Gestion des Milieux Naturels de la Faune sauvage »
 - Bac Techno « Sciences et Technologies de l'Agronomie et de l'Environnement »
 - Bac Techno « Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant »
 - BTS « Gestion et Protection de la Nature »
 - BTS « Gestion Forestière »

- Une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec la formation.

- Une décision dérogatoire (trois années d'activité professionnelle dans un autre secteur ou d'un autre diplôme).

Et obtenir un financement

Et déposer un dossier de candidature au CFA ou CFPPA

Le recrutement se fait lors d'entretien avec l'équipe pédagogique.

L'entretien a pour but d'évaluer la motivation des candidat(e)s.

Le site de l'établissement est accessible aux personnes en situation de handicap.

La rémunération (apprentissage)

Salaires minimums des Apprentis à compter du 01/01/2021 (voir suivant la convention de l'entreprise)

Age	1ère année			2ème année			3ème année		
	% du SMIC	Montant par mois	Montant par an	% du SMIC	Montant par mois	Montant par an	% du SMIC	Montant par mois	Montant par an
16 - 17 ans	27 %	419,74	5 036,88	39 %	606,29	7 275,48	55 %	855,02	10 260,24
18 - 20 ans	43 %	668,47	8 021,64	51 %	792,84	9 514,08	67 %	1 041,57	12 498,84
21 - 25 ans *	53 %	823,93	9 887,16	61 %	948,29	11 379,48	78 %	1 221,57	14 658,84
25 ans et + *	100 %	1 554,58	18 654,96	100 %	1 554,58	18 654,96	100 %	1 554,58	18 654,96

Valeur du SMIC au 1er janvier 2021 : 10,25 €.

Architecture de la formation

UC1 : Assurer des suivis cynégétiques :

- Assurer des suivis de population de gibier.
- Assurer des suivis d'habitats de gibier.
- Participer à des études et expérimentations sur des populations et des habitats de gibier.
- Traiter des données cynégétiques recueillies sur le terrain.

UC3 : Participer à l'organisation matérielle et à l'animation d'actions de formation cynégétique :

- Participer à la formation des futurs chasseurs.
- Participer à la formation des chasseurs.
- Participer à la formation des piégeurs.

UC2 : Participer à une gestion cynégétique durable :

- Contribuer à la mise en place d'une exploitation rationnelle et durable des espèces de gibier.
- Intervenir avec des acteurs ruraux à l'échelle d'un territoire.

UC4 : Réaliser des actions de communication et d'animation cynégétique

- Participer à la communication administrative et technique au sein d'une structure et avec les partenaires.
- Réaliser des actions d'animation cynégétique.
- Constituer une documentation personnelle afin d'actualiser ses connaissances cynégétiques.

Pédagogie

- De nombreuses interventions sont réalisées par différentes Fédérations Départementales de Chasses
- L'étude d'espèces montagnardes est réalisée au travers d'un voyage

Délivrance du diplôme

L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation des 4 Unités Capitalisables. Les UC sont acquises pour 5 ans, délai maximum pour obtenir le diplôme.

Chiffres clés

- Taux de réussite : 44 %
- Taux d'insertion professionnelle (année N-1) : 71 % tous champs professionnels
- Taux de satisfaction : en cours d'évaluation

Les métiers

- Technicien(ne) cynégétique au sein d'une Fédération Départementale des Chasseurs
- Technicien(ne) à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Garde particulier au sein d'un groupement d'intérêt cynégétique, d'une association communale de chasse agréée, d'une société de chasse, d'un domaine de chasse privée.

Renseignements pratiques

Pour toutes informations complémentaires, consultez notre site internet :

<http://www.tracy-vire.fr> ou scannez ce code

CFA ou CFPPA de VIRE

Route de Caen

CS 46001

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

02.31.66.18.18

cfa.vire@educagri.fr ou cfppa.vire@educagri.fr

